

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

1^{er} OCTOBRE 2012

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue au lieu, place et heures des séances ordinaires, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, sont présents :

Paul-Hébert Bernatchez
Renaud Robinson
Mario Lévesque
Nathalie Laflamme
André O. Robinson
Marc Boucher
Jocelyne Poitras

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Paul-Hébert Bernatchez, maire.

Sont également présents: Suzanne Roy, sec.-trés. et dir.générale
Hilaire Lemieux, adjoint à l'administration
Diane Gaumond, adjointe à l'administration et
secrétaire-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Ouverture de la séance par monsieur le Maire
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption des procès verbaux :
Séance ordinaire du 4 septembre 2012
Séance extraordinaire du 18 septembre 2012
5. Dépôt de la liste des dépenses incompressibles
6. Acceptation des dépenses
7. Signature des effets bancaires
8. Mur de soutènement Gros-Morne – Recommandation de paiement # 4
9. Patinoire :
 - a. Soumission – asphaltage
 - b. Soumission – électricité
10. Comité de développement Saint-Maxime :
 - a. Représentant municipal
 - b. Subvention, 2^e tranche
11. Code d'éthique et de déontologie des employés
 - a. Avis de motion
 - b. Présentation d'un projet de règlement
12. ADMQ- formation *Accès à l'information et nouvelles obligations du d.g.*
13. Maison des Aînés – Rapport d'un auditeur indépendant PRQ 2011
14. OMH MONT-LOUIS – Révision budgétaire 2012
15. Demandes diverses :
 - a. CRÉGIM – Appui à la création d'une régie inter municipale
 - b. Commission Scolaire Chic-Chocs – Cour d'école Gros-Morne
 - c. CSSSHG - Levée de fonds "Lumières de Noël"
 - d. CRÉGIM - Charte des paysages de la Gaspésie
 - e. Centre d'accueil – Appui au projet
 - f. Animation Jeunesse Haute-Gaspésie / Projet URLS
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

3370-10-2012 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Renaud Robinson,
appuyée par Nathalie Laflamme
et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point 15.
Demandes diverses » demeure ouvert.

Proposition adoptée.

3371-10-2012 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

Tous les membres déclarent avoir lu les procès-verbaux.
Il est proposé par Marc Boucher,

Appuyé par André O. Robinson
et résolu que les procès verbaux de la séance ordinaire du 4 septembre 2012
et de la séance extraordinaire du 18 septembre 2012 soient adoptés sans
modification.

Proposition adoptée.

3372-10-2012 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Le conseil prend acte de la liste des dépenses payées durant le mois pour une
somme de 137 118.26 \$, ainsi que les salaires pour une somme de 27 112.27 \$,
Ces listes visent le paiement des dépenses incompressibles en vertu du
règlement numéro 208 et sont déposées au Livre des Annexes aux
délibérations sous la cote 2012-10-01-A

Proposition adoptée.

3373-10-2012 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Jocelyne Poitras,

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil approuve les dépenses présentées dans le rapport suivant :

Liste des comptes à payer	189 536,98 \$
---------------------------	---------------

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants
pour les dépenses acceptées dans la présente résolution. Les rapports sont
déposés au Livre des Annexes aux délibérations sous la cote 2012-10-01-B

Proposition adoptée

**3374-10-2012 CAISSE POPULAIRE MER & MONTAGNES - SIGNATURE DES EFFETS
BANCAIRES**

CONSIDÉRANT QUE Suzanne Roy occupe le poste de directrice-générale et
secrétaire-trésorière depuis le 24 septembre 2012.

Il est proposé par Jocelyne Poitras,
Appuyé de Mario Lévesque,
Et résolu à unanimité des conseillers :

QUE Paul-Hébert Bernatchez, maire et Suzanne Roy, directrice générale &
secrétaire-trésorière soient autorisées, pour et au nom de la Municipalité St-
Maxime-du-Mont-Louis à souscrire une ou des parts sociales à la Caisse
Populaire Desjardins Mer et Montagnes, à y ouvrir un ou des comptes de
dépôts, à souscrire, tirer, accepter ou endosser tous billets à ordre, lettres de
change, chèques, ordres pour paiement d'argent; à renoncer à la
présentation, à la demande de paiement, au protêt et à l'avis de protêt de ces
valeurs; à fixer et déterminer tout montant dû à la Caisse ou par elle; à
déposer et recevoir toutes valeurs mobilières et généralement à conclure
avec elle toute affaire ou opération jugée utile.

QUE les même officiers ou chacun d'eux séparément, soient autorisés à
recevoir de la Caisse les ordres de paiement et chèques payés ou autres
effets portés au débit dudit compte et certifier et accepter tout relevé de
compte s'y rapportant.

De plus, qu'en l'absence de l'un de ces officiers, Diane Gaumont, adjointe à
l'administration et secrétaire-trésorière adjointe bénéficient des mêmes droits,
obligations et privilèges pour et au nom de la Municipalité

Proposition adoptée.

**3375-10-2012 RECONSTRUCTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT GROS-MORNE /
RECOMMANDATION DE PAIEMENT #4**

Il est proposé par André O. Robinson,
Appuyé par Renaud Robinson,

et résolu que soit adopté le décompte progressif numéro 4, daté du 14
septembre 2012 pour les travaux réalisés par Sablière et déneigement
Lafontaine inc. dans le cadre du projet de « Reconstruction du mur de
soutènement de Gros-Morne dossier : 6301-11-9201 » et que la somme de
80 073,20 \$ (taxes incluses), telle que recommandée par la Firme de
surveillance GENIVAR, soit acquittée.

Proposition adoptée.

3376-10-2012 PATINOIRE – SOUMISSION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE

Considérant qu'une seule soumission a été déposée pour la réalisation des travaux d'asphaltage sur la patinoire multi-saisonnière;

Sur proposition de Marc Boucher,

Appuyée de Nathalie Laflamme,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la soumission déposée par Entreprises Mont-Sterling inc. au montant de 49 324,27 \$ taxes incluses soit acceptée.

Les crédits sont disponibles dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) Nouveau poste de l'Anse Pleureuse à 230-25 kv.

Proposition adoptée

3377-10-2012 PATINOIRE – SOUMISSION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ

Considérant qu'une demande de soumissions sur invitation a été présentée a deux soumissionnaires ;

Considérant que Gaston Coulombe Electrique inc. a déposé la soumission la plus basse au montant de 13 150 \$ plus taxes ;

Sur proposition de Mario Lévesque,

Appuyée de Renaud Robinson

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la soumission déposée par G. Coulombe Electrique inc. au montant de 13 150 \$ avant taxes pour la fourniture et l'installation des matériaux pour l'éclairage de la patinoire soit acceptée.

Les crédits sont disponibles dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) Nouveau poste de l'Anse Pleureuse à 230-25 kv.

Proposition adoptée.

3378-10-2012 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SAINT-MAXIME – REPRÉSENTANT MUNICIPAL

Considérant le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité et le Comité de développement Saint-Maxime-du-Mont-Louis ;

Considérant que la Municipalité doit déléguer un élu municipal pour participer aux délibérations du Comité de développement (sans droit de vote) ;

Sur proposition de Jocelyne Poitras,

Appuyé de Renaud Robinson,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis délègue le conseiller André O. Robinson au poste de représentant au Comité de développement Saint-Maxime-du-Mont-Louis pour l'année 2012-2013

Proposition adoptée

3379-10-2012 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SAINT-MAXIME – VERSEMENT DE LA 2^E TRANCHE /SUBVENTION 2012

Considérant le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité et le Comité de développement Saint-Maxime-du-Mont-Louis ;

Sur proposition de Marc Boucher,

Appuyée de Mario Lévesque,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement d'un montant de 5 000\$ soit la 2^e tranche de la subvention budgétaire 2012 de 10 000 \$. Les crédits sont disponibles au compte 0262100970.

Proposition adoptée.

3380-10-2012 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS – AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Mario Lévesque qu'à une prochaine séance ordinaire sera présenté pour adoption le règlement adoptant Le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis.

Le projet de règlement # 242-2012 est remis à tous les membres du Conseil séance tenante et déposé au Livre des Annexes aux délibérations sous la cote 2012-10-01-C.

Dispense de lecture du règlement est demandée.

Mario Lévesque, conseiller

3381-10-2012 ADMQ – FORMATION “ACCÈS À L'INFORMATION ET NOUVELLES OBLIGATIONS DU D.G.”

Considérant que l'ADMQ offre une formation le 22 novembre à Bonaventure sur les thèmes suivants :

- La Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
- Les nouvelles obligations du directeur général

Considérant qu'il serait opportun que la directrice générale puisse avoir accès à cette formation ;

Sur proposition de André O. Robinson,
Appuyée de Nathalie Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'inscription de la directrice générale à la formation offerte par l'ADMQ à titre de non-membres au coût de 360 \$ + tx et le remboursement des frais de déplacements selon la politique en vigueur. Les crédits sont disponibles au poste 0213000454.
Proposition adoptée.

3382-10-2012 PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – ETAT AUDITÉ DES DÉBOURS ET DES ENCAISSEMENTS 2011

Considérant qu'en vertu de l'entente de gestion conclue avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) et applicable au programme Rénovation Québec (PRQ, la Municipalité doit produire, pour chacune des phases qu'elle administre, un état audité des débours et des encaissements effectués au cours de l'année civile ;

Considérant que chaque état doit être transmis à la SHQ et être accompagné du *Rapport de l'auditeur indépendant* ;

En conséquence,
Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour préparer un état audité des débours et des encaissements en conformité avec les Nouvelles normes canadiennes d'audit (NCA) et aux dispositions contenues dans l'entente de gestion conclue entre la SHQ et la Municipalité. Les crédits sont disponibles au poste 0213000413.

Proposition adoptée.

3383-10-2012 OMH MONT-LOUIS – RÉVISION BUDGÉTAIRE 2012

Considérant que la SHQ a procédé à la révision du budget 2012 et que celui-ci doit être accepté par la Municipalité ;

Considérant que la modification budgétaire entraîne une augmentation de 114 \$ de la quote-part pour un total annuel de 3648 \$;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Jocelyne Poitras,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité St-Maxime-du-Mont-Louis accepte la modification budgétaire adoptée par la SHQ en date du 02/08/2012 et autorise le versement de la quote-part supplémentaire de 114 \$. Les crédits sont disponibles au poste 025200063.

Proposition adoptée.

3384-10-2012 CRÉGIM – APPUI À LA CRÉATION D'UNE RÉGIE INTER MUNICIPALE DE LA GASPÉSIE ET DES ILES-DE-LA-MADELEINE CONCERNANT LE PRIX DE L'ASPHALTE

CONSIDÉRANT QUE, lors d'une rencontre avec la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine (CRÉGIM), le ministère des Transports du Québec confirmait que les municipalités payaient l'asphalte à un coût beaucoup plus élevé que le ministère ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a proposé d'aider à l'implantation d'une méthode d'octroi des contrats d'asphalte à un tarif non négociable ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par André O. Robinson,
Appuyé de Jocelyne Poitras,
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis appuie la création d'une structure fonctionnelle pour :

- Faire le calcul de l'estimation du prix des contrats ;
- Informer de ce que les documents décrivant les projets de travaux doivent comporter pour que le calcul puisse être effectué ;
- Prévoir la formule d'approvisionnement en bitume ;
- Harmoniser la conception des projets municipaux à celle des projets du ministère ;
- Appliquer les critères de qualification des entreprises utilisés par le ministère pour rendre les entreprises admissibles à l'obtention de contrats

Proposition adoptée.

3385-10-2012 COMMISSION SCOLAIRE CHIC-CHOCS- COUR D'ÉCOLE GROS-MORNE

Considérant que l'École Saint-Antoine requiert l'aide de la Municipalité pour réaliser les travaux d'installation de sa cour d'école à l'aide d'une rétrocaveuse ;

Considérant que ces travaux sont sous la juridiction de la Commission de la Construction du Québec ;

Considérant que la Municipalité ne peut faire concurrence aux entreprises privées ;

Pour ces raisons,
Sur proposition de Jocelyne Poitras,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis rejette la demande d'aide de l'École Saint-Antoine ;

QU'une bonification de l'aide monétaire de 150 \$ soit accordée afin d'aider à défrayer la location de la machinerie nécessaire à la réalisation des travaux. Les crédits sont disponibles au poste 0211000970.

Proposition adoptée

3386-10-2012 CSSHG – LEVÉE DE FONDS “LUMIÈRES DE NOËL”

Considérant que la Fondation santé de la Haute-Gaspésie demande l'autorisation d'étendre sa campagne de financement "Illuminez l'arbre de vie" à la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis ;

Considérant que la Municipalité doit autoriser la tenue d'une activité consistant en l'illumination de l'arbre installé sur ses terrains par la Fondation et le tirage des prix aux participants suite à la vente de lumières dans les commerces locaux ;

Sur proposition de André O. Robinson,
Appuyée de Nathalie Laflamme

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis autorise la tenue de la levée de fonds "Lumières de Noël" sur son territoire.

Proposition adoptée.

3387-10-2012 CENTRE D'ACCUEIL – ACCEPTATION SOCIALE DU PROJET

Considérant que la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis a toujours été favorable à la réalisation d'infrastructures d'accueil au bénéfice de ses aînés ;

Considérant que l'OMH Mont-Louis et la Maison pour Aînés Mer & Montagne offre des logements pour aînés dans le respect de leurs mandats ;

Considérant que la venue d'infrastructures d'accueil offrant des services d'hébergement aux personnes âgées en perte d'autonomie et soins palliatifs permettrait d'améliorer la qualité de vie de nos aînés et de leurs proches ;

Pour ces raisons,
Il est proposé par Renaud Robinson,
Appuyé de Mario Lévesque,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis exprime son intérêt pour la réalisation d'un projet de Résidence pour personnes âgées en pertes d'autonomies et en soins palliatifs sur son territoire dans le respect des normes gouvernementales en vigueur.

Proposition adoptée.

3388-10-2012 ANIMATION JEUNESSE HAUTE-GASPÉSIE / PROJET URLS

Considérant que Animation Jeunesse Haute-Gaspésie a présenté un projet auprès de l'Union Régionale Loisirs et Sports Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine prévoyant, entre autres, l'embauche d'une ressource professionnelle pour dispenser des ateliers d'arts de la scène ;

Sur proposition de Jocelyne Poitras,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Patrick Rioux soit autorisé à formuler une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour un projet de manifestation culturelle de la jeune relève amateur volet régional.

Proposition adoptée

3389-10-2012 LEVÉE DE LA SÉANCE

A 21 heures, sur proposition de Nathalie Laflamme, la séance est levée.

Je, Paul-Hébert Bernatchez, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Paul-Hébert Bernatchez, maire

Suzanne Roy, directrice générale et
sec.-trésorière